


Commune de Cormeilles-en-Vexin
49 rue Curie – 95830 Cormeilles en Vexin

Téléphone : 01.34.66.61.19 – Télécopie : 01.34.66.41.63
Courriel : mairie@cormeilles-en-vexin.fr

ARRETE MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE	ARRETE PORTANT RESTRICTION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT LE DIMANCHE 22 SEPTEMBRE 2024
DEPARTEMENT : Val d'Oise	La Maire de la commune de Cormeilles-en-Vexin (Val d'Oise), Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L.2212-1 et suivants, Vu le Code de la Route, et notamment ses articles R417-10 et R417-2, Vu la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée et complétée par la Loi 82.623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et Régions et leurs textes d'application,
COMMUNE : Cormeilles-en-Vexin	Considérant l'organisation de la brocante sur la commune le Dimanche 22 septembre 2024 par le Foyer Rural de Cormeilles-en-Vexin,
ARRETE n° 2024-24/T	A R R E T E
ARRETE	Article 1 : Le foyer rural est autorisé à organiser la brocante qui se tiendra sur le territoire de la commune, au Clos Voirin, le Dimanche 22 septembre 2024 de 6 h00 à 19h00.
Portant restriction temporaire de la circulation et du stationnement rue du Clos Voirin le 22/09/2024	Article 2 : La circulation et le stationnement des véhicules sont interdits rue du Clos Voirin, pendant toute la durée de la manifestation dans le périmètre de déroulement de la brocante. Une signalisation et des barrières de sécurité seront apposées à cet effet.
6H00 - 19H00	Article 3 : Le bénéficiaire doit installer les exposants de manière à laisser un accès permanent aux véhicules d'incendie et de secours.
	Article 4 : Les véhicules en infraction feront l'objet d'une mise en fourrière.
	Article 5 : Tout intéressé qui désire contester le présent arrêté, peut saisir le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise (95) d'un recours contentieux dans les deux mois.
	Article 6 : Ampliation sera transmise à : <ul style="list-style-type: none">• Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de MARINES (95) ;• Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Cormeilles-en-Vexin (95) ;• Madame RENARD Présidente du Foyer Rural de Cormeilles-en-Vexin. Cormeilles-en-Vexin, le 9 septembre 2024.
La Maire, Christine BEIS	
	Certifié exécutoire compte-tenu des formalités de publication et d'affichage effectuées le : 10/09/2024 La Maire, Christine BEIS.